

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 21 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 juin 2018 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Guillaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Joël GUINAND, Laurent VILLE, Hervé BONY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Adeline DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MAI 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 1. COMPLEXE SPORTIF : Compte-rendu de la réception des travaux

M. le Maire informe que la réception des travaux a eu lieu vendredi 15 juin, seulement deux lots étaient achevés, (façades et plâtres), et qu'il faudra une quinzaine de jours pour que les autres lots soient complètement finis.

La remise en état du terrain a débuté semaine 25, les poteaux pour le rugby et les cages de football sont commandés, il faudra veiller à ce que la livraison se fasse au plus tard la première semaine de juillet. Les mains courantes ont été installées à 1m10 du sol. Les dimensions du terrain de rugby permettraient d'aller jusqu'en départementale voire régionale.

Guillaume S. dit, concernant les dimensions du terrain de rugby, que les normes risqueraient de changer d'ici la fin de l'année.

M. le Maire énonce que des avenants au marché de travaux du complexe ont été signés pour les lots suivants :

- Lot 2 : Maçonnerie : Plus-value de 10 685 € pour notamment le déplacement du compteur électrique et installation du fourreau.

- Lot 13 – Électricité : plus-value de 5 011 € pour le ajout d'une armoire électrique et la réalimentation du système photovoltaïque vers le nouveau compteur.

En ce qui concerne la 2ème Tranche, l'entreprise RIVOLLIER TP commencera les travaux au mois d'août.

M. le Maire dit qu'il faudra réfléchir à la gestion des réservations et au contrôle d'accès de ce lieu. Ceci avait été défini dans le C. C. T. P. lors du lancement du marché sans présager des suites. Il propose qu'un groupe de travail soit créé à ce sujet et surtout pour la mise en place d'une gestion en ligne.

Le Conseil indique qu'un règlement intérieur sera nécessaire et devra être mis en place. M. le Maire informe qu'il est d'ores et déjà prévu qu'un agent se rende au complexe tous les lundi matin afin de vérifier l'état des lieux et d'effectuer l'entretien.

Au sujet de la gestion des eaux pluviales M. le Maire dit qu'une étude sera indispensable pour définir le moyen qui sera mis en place (bassin d'orage ou rétention enterré). Une demande de devis est en cours.

#### 2. MAM : Avancement des travaux

Les travaux avancent conformément au planning prévu. Les peintures et les plâtres seront terminés courant semaine 26 ainsi que l'électricité. Le gore sera mis en place semaine 27. En date du 14 juillet, tout devrait être terminé, pour l'ouverture en septembre.

#### 3. ÉCOLE PAUL LORNAGE : Maintien de la 4e classe, évolution pour la rentrée 2019

M. le Maire souligne que le maintien de la quatrième classe est une vraie bonne nouvelle.

Pour la rentrée 2019, le problème risque de se représenter puisque 17 élèves partiront. Il faudra faire attention et anticiper afin que cette situation ne se reproduise pas. M. le Maire remercie tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Des membres du Conseil ont remarqué les problèmes de stationnement devant l'école et de sécurité des enfants. M. le Maire dit qu'il faudra refaire le marquage au sol et que les arrêts-minute devront être respectés.

#### **4. RESTAURANT FARIGOULE ET SERPOLET : Avenant au bail, suites envisageables**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fermeture du bar et de l'épicerie, un avenant au contrat de bail sera nécessaire.

Les locaux pour ces activités pourraient être récupérés afin de redynamiser le centre bourg et de rouvrir le dépôt de pain, ce qui est une nécessité pour les habitants du village.

Cependant se pose le problème de fonctionnement des locaux.

Monsieur le Maire dit que pour l'exploitation de ces activités, le plus d'adéquat serait le portage associatif avec possibilité de partenariat avec une boulangerie.

Pour commencer, les créneaux proposés seraient de 8h – 10h en semaine et un peu plus longtemps le weekend.

Une commission du Conseil devra étudier ces interrogations avant le prochain conseil, afin de prévoir une ouverture à l'automne.

#### **5. DELIBÉRATIONS :**

##### **1 - Itinérance VTT : Grand Tour des Monts du Lyonnais**

La délibération n° 16 du Conseil Départemental du Rhône du 25 mai 2018 relative au sport de nature – itinérance VTT, présentant la création de deux parcours départementaux VTT en itinérance devant bénéficier d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du vélo tout terrain ;

Considérant que ce projet de création d'itinérance VTT sert l'intérêt de notre territoire ;le Conseil Municipal de Coise, après en avoir délibéré approuve, le tracé du Grand Tour des Monts du Lyonnais à VTT.

##### **2 - Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Elle précise qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- concevoir des actions de sensibilisation ;
- conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Monsieur le Maire explique que le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements. Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le Conseil Municipal approuve et désigne, à l'unanimité des membres présents, Amaël MOULIN. en tant que Délégué à la Protection des Données.

## 6. QUESTIONS DIVERSES :

Christiane V. dit que les enfants du CME, travailleront avec un agent de la commune, pour la construction de l'hôtel à insecte, suite à l'intervention d'Amandine du Jardin d'Avenir lors du dernier CME. Elle relate la « Balade Croquis » du 16 juin dernier, qui a été une réussite.

Franck parle du COMICE qui s'est tenu cette année à Saint Galmier, tout s'est bien passé.

Eliane M., pour la commission culture, dit que la politique culturelle a été définie lors de la dernière commission, elle rappelle aussi que les classes orchestres seront maintenues. Elle parle de la 5<sup>ème</sup> édition du festival « LyLy – Lyrique en Lyonnais » qui se tiendra du 30 juin au 14 juillet, le programme est disponible en Mairie.

M. le Maire, annonce qu'en septembre, le bureau de la CCMDL se tiendra au théâtre de Coise, pour pouvoir le visiter et expliquer son fonctionnement, c'est un lieu qui est méconnu au nord du territoire.

Thierry F., pour la commission sport, annonce que le budget a été voté pour Méli-Mélo et la MJC.

Amaël M., pour la commission déchets, parle du problème des cartons dans les poubelles jaunes, et il dit que la Mairie de Brullioles, a mis un local à carton au centre du village et que cela fonctionne très bien. Il dit que pour la commune de Coise, les conteneurs poubelle seront enterrés en 2019.

Simone B., pour la commission sociale, parle de l'assemblée générale de l'ADMR, elle dit également que la communauté de communes a voté une subvention.

Guillaume S., pour la commission économie, relate la réunion qui a eu lieu dans les locaux de Cochonou, avec une visite de l'usine.

Pascal M., pour la commission voirie, dit que des travaux sont prévus à Harfeuille et Impasse de la Guillerrière. Pour l'assainissement, le SPANC a subventionné 22 dossiers dont 15 sont terminés. Le taux de conformité avec avis favorable est de 37,67% et Coise a un taux de 32.20%.

## 7. DATES A RETENIR :

CME : 29/06/2018

Fête du rugby : 30/06/2018

Réunion Maire/Adjoints : 02 /07/2018

Fête du Pays : 08/07/2018

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **12 JUILLET 2018 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h00.

Vu le 23/06/2018,

Le Maire,  
**Philippe BONNIER**

